

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 10 FÉVRIER 2026 à 19h**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, M. Denis ROUME, Mme Laurence HOTTE, M. Gwenael CHAZOT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Héléne BERTRAND, Mme Sidonie JABBOUR, M. David ALBRAND.

Absents : Mme Michelle FROMONT qui donne procuration à M. Patrick ASTIER.  
M. Cyrille PONSOT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE\_2026\_16\_B : PROROGATION CDD SERVICE TECHNIQUE**

Un agent du service technique a effectué les contrats suivants en CDD :

- du 28/04/2025 au 22/05/2025 ;
- du 23/05/2025 au 31/08/2025 ;
- du 01/09/2025 au 30/11/2025 ;
- du 01/12/2025 au 31/01/2026 ;
- du 01/02/2026 au 13/02/2026.

Il est proposé de proroger son contrat du 16/02/2026 au 13/03/2026, avec possibilité de le proroger encore une ou deux semaines en fonction de l'état d'avancement de la tâche qui lui est confiée. IB 367 / IM 366.

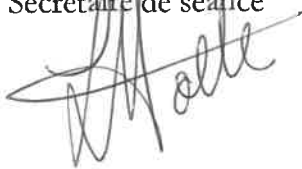
CDD d'accroissement temporaire d'activité soit 12 mois maximum sur 18 mois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour proroger ce contrat selon les termes énoncés.

Abroge et remplace la précédente erronée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE,  
Secrétaire de séance



Bernard CHEVILLIAT,  
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le : 23 MAR. 2026

ID : 007-210701264-20260210-DE\_2026\_16\_B-DE